



réévaluation de la pension alimentaire

Par **Domiphil**, le **01/06/2012** à **16:30**

Divorcée depuis 10 ans avec à l'époque des enfants de 6 et 10 ans, je n'ai jamais demandé de reconsidération de la pension alimentaire (et non de la revalorisation INSEE que j'ai régulièrement du faire moi-même le débiteur ne s'en acquittant jamais et ayant d'ailleurs une dette de 750€ à cet égard)

Depuis le mois dernier je ne touche plus ni les allocations familiales ni le supplément familial de traitement (soit une perte de revenu de 250€) et le père ne veut pas en entendre parlé. Le jugement initial mentionnait que les allocations familiales m'étaient versées.

Nous avons des revenus comparables et nous n'avons ni l'un ni l'autre eu d'enfants depuis le divorce.

Par ailleurs je lui ai demandé de verser directement sa pension à notre fils majeur qui ne vit plus en permanence sous notre toit. Je verse pour ma part l'équivalent de la pension décidée par le juge il y a 10 ans et revalorisée. Il bénéficie en plus d'APL et paie sa mutuelle. Son père me conteste le montant versé au motif qu'il veut que je donne plus lui-même versant plus. Quel est son droit en la matière?